Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260303-45D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN FEUILLET 2026-00224

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 13 février 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Bruno PICAUD, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER

Ont donné procuration : Brigitte FALLOT à Séverine MULLER, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick BERTRAND à Monsieur le Maire, Béatrice VAN DER GUCHT à Jacqueline UNTEREINER, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

045D/2026 - PARTICIPATION COMMUNALE 2026 – ECOLE SAINT-PIERRE - AIDE AUX ACTIVITES

Dans le cadre du projet éducatif de l'établissement, l'école Saint-Pierre organise des activités sportives, culturelles, éducatives.

Il est envisagé de contribuer au financement de ces activités à hauteur de 27 euros par élève de Baden, soit une enveloppe globale de 2.835 euros pour 105 enfants.

Après avis favorable de la Commission éducation, enfance, jeunesse et restauration scolaire réunie le 3 février 2026,

Après avis favorable de la Commission des finances, activités économiques et tourisme réunie le 9 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'approuver les modalités de la participation financière de la commune de Baden aux activités effectuées par l'école Saint-Pierre ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 03 mars 2026
Le Maire,
Patrick EVENO